



REGLEMENT DE JEU ORGANISE PAR ZEN ADDICT

Article 1 : SAS VICTORIA exerçant sous l'enseigne ZEN ADDICT dont le siège social est 5 Rue des Anciennes Forces à 39100 FOUCHERANS

Article 2 : ACCEPTATION PREALABLE DU REGLEMENT ET DEPOT

En participant au jeu concours, chaque participant est réputé avoir pris connaissance du présent Règlement et en accepter pleinement et irrévocablement l'ensemble des dispositions. La Société Organisatrice invite les participants qui n'acceptent pas les termes du présent Règlement à ne pas participer au jeu concours. Chaque participant déclare être informé qu'un quelconque non-respect du présent Règlement entraînera son exclusion définitive du jeu concours, le privera de toute dotation à laquelle il aurait pu prétendre, cela sans que la Société Organisatrice n'ait aucune obligation d'information à ce titre, et sans préjudice des dommages et intérêts que la Société Organisatrice pourra exiger par ailleurs à raison du non-respect du règlement par les participants concernés. Le présent règlement sera disponible en lien depuis la page : <https://www.scphuissiers.com/consulter-les-reglements> - et pourra être consulté en l'Etude de Maîtres TOURNOUX – MOUGENOT – Huissiers de Justice Associées à 39100 DOLE – 151 Bis Avenue Maréchal Juin. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la nullité de la participation. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par la société organisatrice.

Article 3 : PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toutes personnes majeures disposant d'un compte Facebook. Une seule participation par mention «  Like et  Partage

Article 4 : MODALITES DE JEU ET DESIGNATION DES GAGNANTS

Le jeu concours débutera le 26 août 2020 à 09 H 00 et s'achèvera le 18 septembre 2020 à 00 H 00. Seules les dates et heures de connexions telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de la Société Organisatrice et/ou de ses prestataires techniques feront foi, ce que les participants acceptent expressément. Durant cette période, les participants pourront accéder au jeu-concours 24h/24h via la page Facebook ZEN ADDICT.

Pour jouer, les participants doivent se rendre sur la page Facebook ZEN ADDICT et « LIKER et PARTAGER».

Sans que cela soit une condition de validité de la participation au concours, les joueurs sont invités à « aimer » la page de la société organisatrice, et proposer le jeu à leurs amis.

Article 5 : DOTATIONS

Les dotations pour les gagnants sont les suivantes :

Lots :

- 1- 🧑🧑 Massage Duo 1h30 : 210€
- 2- 🧑🧑 Massage Duo 1h : 150€
- 3- 🧑 Massage Solo 1h30 : 105€
- 4- 🧑 Massage Solo 1h : 75€
- 5- SPA privatisé Duo 1h30 (hammam, sauna, jacuzzi à débordement) : 90€

Les dotations sont non cessibles et nominatives, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix.

Article 6 : INFORMATION DES GAGNANTS les gagnants seront informés par courrier électronique via la messagerie « Messenger ». Il ne sera adressé aucun appel téléphonique, et/ou courrier postal, et/ou email aux participants qui n'auront pas gagné, même en réponse. Toute modification des coordonnées renseignées au moment de la participation ayant pour conséquence l'impossibilité de contacter le gagnant aux fins de remise de la dotation entrainera l'attribution de la dotation à un nouveau gagnant désigné conformément au présent règlement sans que le gagnant déchu ne puisse émettre de revendication à l'encontre de la société organisatrice.

Article 7 : AUTORISATIONS Les organisateurs se réservent le droit de faire mentionner les noms, prénoms, adresse et photographies éventuelles des gagnants.

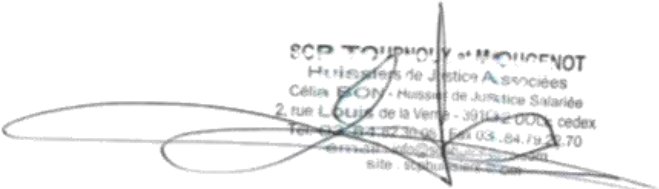
Article 8 : Ce jeu concours n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook. Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook.

Article 9 : RESPONSABILITES

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, et/ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Fait à DOLE, le 26 août 2020

Huissier de Justice


SCP TOUPHNOY & MOULIENOT
Huissiers de Justice Associés
Cécilia BOU - Huissier de Justice Salarie
2, rue L. OLIVE de la Verne - 39100 DOLE cedex
Téléphone : 03 84 87 30 00 - 03 84 79 21 70
site : www.scp-touphnoy-moulienot.fr